



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-011 / 1-3-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 février 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. SERVOTTE, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : M. DE JAHAM, C. MOLLIER-SABET.

La secrétaire de séance désignée est Josette COUTURIER.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / MARCHES PUBLICS : Convention AMPLIVIA ville de Voiron / établissement notre dame des victoires

Rapporteur : Bruno Sarrat

EXPOSE : Depuis 2001, la Région met à disposition de la communauté éducative de Rhône Alpes, via des marchés de services, un réseau de télécommunications nommé AMPLIVIA. Ce réseau permet de disposer de très haut débit privé sécurisé et d'accéder à RENATER, le réseau national dédié éducation et recherche.

L'établissement Notre Dame des Victoires est adhérent au groupement de commandes AMPLIVIA 2012 qui est arrivé à échéance le 19 décembre 2016. Cependant, l'établissement n'a pas été en capacité de renouveler son adhésion au nouveau marché AMPLIVIA 2016 qui verra sa mise en œuvre le 19 juin 2017.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce nouveau marché, une prestation de « continuité de service » a été mise en place pour les adhérents du marché AMPLIVIA 2016.

Pour éviter toute suspension d'accès internet à cet établissement, susceptible de mettre en péril son bon fonctionnement, la Ville de Voiron propose d'intégrer Notre Dame des Victoires dans la liste de ses sites concernés par la prestation de « continuité de service ».

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale en date du 6 février 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'intégration de l'établissement Notre Dame des Victoires dans la liste des sites concernés par la prestation « continuité de service ».
- D'accepter les termes de la convention correspondante.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT